

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018**

**DÉLIBÉRATION N° 18-014 : AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
(AP/CP)**

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération n° 17-012 du 14 mars 2017, autorisant les programmes et crédits de paiement, AP/CP pour les deux projets communaux :

1. Construction de locaux pour les Services techniques
2. Construction d'une nouvelle mairie et requalification des abords

Monsieur le Maire propose donc aux élus de modifier les deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

| Opération | Article | Montant total travaux TTC | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 |
|--|---------|---------------------------|--------------|-------------|-------------|----------|
| Construction des locaux techniques | 238 | 1 200 000 € | 90 000 € | 1 079 000 € | 14 000 € | 24 000 € |
| Construction Mairie + requalification des abords | 238 | 2 760 000 € | 140 000 € | 1 160 000 € | 1 404 800 € | 55 200 € |

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux opérations ci-dessus détaillées et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2018.

DÉLIBÉRATION N° 18-015 : CRÉATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) DU BUDGET ANNEXE "ÉNERGIES RENOUVELABLES"

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'activité de production d'électricité par les panneaux photovoltaïques intégrés, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié. L'individualisation de ce service en budget annexe a pour avantage de fournir des indications détaillées sur son fonctionnement, de suivre l'évolution de sa situation financière, de dégager ses propres résultats, de faciliter la mise en œuvre des déclarations de TVA.

Ce nouveau budget dépendra de la nomenclature M41.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la création d'un budget autonome dénommé "énergies renouvelables" assujéti à la TVA et autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DÉLIBÉRATION N° 18-016 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Fonctionnement : **DEPENSES** : 2 850 175.52 euros
 RECETTES : 2 850 175.52 euros

Investissement : **DEPENSES** : 5 967 861.52 euros
 RECETTES : 5 967 861.52 euros

DÉLIBÉRATION N° 18-017 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE et arrête comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 4 458.00 euros
 RECETTES : 4 458.00 euros

Investissement : **DEPENSES** : 310 000.00 euros
 RECETTES : 310 000.00 euros

DÉLIBÉRATION N° 18-018 : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET REQUALIFICATION DES ABORDS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets structurants de la commune et notamment la construction de la nouvelle mairie et la requalification des espaces publics.

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations concernant ce projet :

- Approbation du projet et convention de mandat avec le SDEA, en septembre 2016
- Choix du Maître d'œuvre en janvier 2017
- Demande de subventions pour le projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur de mars 2017

Afin de finaliser le financement du projet, il est nécessaire de demander toutes les subventions possibles proposées par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et tous autres organismes compétents.

Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal qu'il conviendra de déposer des demandes de subventions auprès de ces financeurs publics.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité des subventions à l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et tous autres organismes compétents pour la réalisation de cette opération. De plus, il autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions auprès des organismes financeurs indiqués ci-dessus et à signer toutes pièces nécessaires.

EXTRAIT N° 18 - 014
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le neuf avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN
Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2311-3,
Vu le décret 97-175 du 20 février 1997,
Vu l'instruction M14,
Vu la délibération n° 17-012 du 14 mars 2017, autorisant les programmes et crédits de paiement, AP/CP pour les deux projets communaux :

1. Construction de locaux pour les Services techniques
2. Construction d'une nouvelle mairie et requalification des abords

Monsieur le Maire propose donc aux élus de modifier les deux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme suit :

| Opération | Article | Montant total travaux TTC | Réalisé 2017 | BP 2018 | BP 2019 | BP 2020 |
|--|---------|---------------------------|--------------|-------------|-------------|----------|
| Construction des locaux techniques | 238 | 1 200 000 € | 90 000 € | 1 079 000 € | 14 000 € | 24 000 € |
| Construction Mairie + requalification des abords | 238 | 2 760 000 € | 140 000 € | 1 160 000 € | 1 404 800 € | 55 200 € |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VOTE** les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs aux opérations ci-dessus détaillées.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif, exercice 2018.

- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour information.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,



Eric CUER.

**EXTRAIT N° 18 - 015
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le neuf avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN
Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

CRÉATION DU SERVICE PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (SPIC) DU BUDGET ANNEXE "ÉNERGIES RENOUEVABLES"

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que l'activité de production d'électricité par les panneaux photovoltaïques intégrés, ainsi que la vente de l'énergie ainsi produite, constitue une activité au sein d'un budget dédié. L'individualisation de ce service en budget annexe a pour avantage de fournir des indications détaillées sur son fonctionnement, de suivre l'évolution de sa situation financière, de dégager ses propres résultats, de faciliter la mise en œuvre des déclarations de TVA.

Ce nouveau budget dépendra de la nomenclature M41.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** la création d'un budget autonome dénommé "énergies renouvelables" assujetti à la TVA.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.
- **TRANSMET** un extrait de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour information.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 18 - 016
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le neuf avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN
Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - COMMUNE DE MEYSSE

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance du Fonctionnement et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Fonctionnement : **DEPENSES** : 2 850 175.52 euros
RECETTES : 2 850 175.52 euros

Investissement : **DEPENSES** : 5 967 861.52 euros
RECETTES : 5 967 861.52 euros

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

**EXTRAIT N° 18 - 017
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018**

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le neuf avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN
Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE
M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 - ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le BUDGET PRIMITIF appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions pour l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le BUDGET PRIMITIF 2018, CHAPITRE PAR CHAPITRE

- **ARRÊTE** comme suit la Balance de l'exploitation et de l'Investissement aux sommes ci-après :

Exploitation : **DEPENSES** : 4 458.00 euros
 RECETTES : 4 458.00 euros

Investissement : **DEPENSES** : 310 000.00 euros
 RECETTES : 310 000.00 euros

- **TRANSMET** : un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor de Le Teil.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le

EXTRAIT N° 18 - 018
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MEYSSE
DU 09 AVRIL 2018

Nombre de conseillers
en exercice : 14
présents : 10
votants : 12

L'an deux mille dix-huit, et le neuf avril, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Eric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 03 avril 2018

Présents : MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Absents excusés : Mmes ALEXANDRE et DEROUEN - Mrs BALLOY et THEYSSET

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. BALLOY à Mme VILLETTE - M. THEYSSET à Mme CODATO

Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme CODATO.

OBJET

DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE MAIRIE ET REQUALIFICATION DES ABORDS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les projets structurants de la commune et notamment la construction de la nouvelle mairie et la requalification des espaces publics.

Monsieur le Maire rappelle les différentes délibérations concernant ce projet :

- Approbation du projet et convention de mandat avec le SDEA, en septembre 2016
- Choix du Maître d'œuvre en janvier 2017
- Demande de subventions pour le projet de chaufferie bois et de réseau de chaleur de mars 2017

Afin de finaliser le financement du projet, il est nécessaire de demander toutes les subventions possibles proposées par l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et tous autres organismes compétents.

Monsieur le Maire informe donc le conseil municipal qu'il conviendra de déposer des demandes de subventions auprès de ces financeurs publics.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DEMANDE** des subventions à l'Etat, la Région Auvergne Rhône-Alpes, le Département de l'Ardèche et tous autres organismes compétents pour la réalisation de cette opération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de subventions auprès des organismes financeurs indiqués ci-dessus et à signer toutes pièces nécessaires.
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, aux Présidents et directeurs des financeurs publics concernés par les demandes de subventions en cours ou à venir ainsi qu'à Monsieur le Comptable du Trésor pour information et pour sa comptabilité.

Ont signé les membres présents :

MMES CODATO - DENIS - LAUSSEL - VILLETTE
MRS CUER - MAZZINI - MONTCHAUD - ROCHETTE - ROCHIER - TOGNETTY

Par procuration : Mme VILLETTE pour M. BALLOY
Mme CODATO pour M. THEYSSET

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meyssse, les jour, mois et an susdits,

Au registre sont les signatures.
Affiché le 10 avril 2018
Pour copie conforme

En Mairie, le 10 avril 2018
Le Maire,

Eric CUER.



Certifié exécutoire le

Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le

Publié ou Notifié le